



FSU

Villeneuve d'Ascq, le 24 Novembre 2006

**Syndicat National de l'Éducation Physique
Fédération Syndicale Unitaire
Académie de LILLE**

Marc BOULOGNE, Secrétaire Académique

135 Route de Boussois

Port. : 06.85.20.34.90.

Tel - Fax : 03.27.64. 11.44.

Mail : s3-lille@snepfsu-lille.net

Madame la Députée, Monsieur le Député,
Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

C'est porteur de très vives inquiétudes suscitées par le projet de modification des décrets de 1950 (sur maxima de service) du Ministre de l'ENESR que nous nous adressons à vous. En quelques jours, plus de 13 000 enseignants d'EPS, soit plus d'un sur trois, ont signé la pétition du SNEP.

La charge de notre métier d'enseignant s'est particulièrement alourdie afin pour mieux prendre en compte, dans un contexte de crise sociale, les attentes légitimes des jeunes et de leurs familles ainsi que la forte hétérogénéité qui caractérise aujourd'hui les classes. Les propositions du ministre auraient comme conséquence outre un alourdissement de nos services, une véritable dénaturation de notre métier.

- Alors que la mise en réussite de tous les élèves - chacun étant porteur d'une histoire singulière marquée par les aspects familiaux, économiques, personnels - exige, de notre part, de plus en plus d'expertise dans la maîtrise de contenus propres à notre discipline (connaissances en didactique ainsi qu'en pédagogie), le ministre ouvre la possibilité de nous imposer d'enseigner dans une autre discipline sans qualification avérée. C'est avoir une bien piètre connaissance de notre professionnalité et de ses exigences ! Nous enseignons déjà des activités aussi diverses que la danse, le rugby, la natation, l'escalade, etc. Y rajouter quelques heures en mathématiques, en français ou en éducation artistique et laisser croire aux élèves et aux parents que l'Etat met tout en œuvre pour faire réussir les élèves, relève de la supercherie ou de l'inconsistance. Il est même envisagé que nos collègues TZR (titulaires en zone de remplacement) puissent se voir imposer la totalité de leur service dans une autre discipline que celle pour laquelle ils sont formés. C'est irrecevable. Imaginons, alors que vous vous apprêtez à subir une opération cardiaque, qu'un chirurgien, spécialiste de la hanche, remplace votre cardiologue ... !
- Nous souhaitons également et tout particulièrement aborder la question du service public du Sport Scolaire. Comptant pas moins de 900 000 licenciés à l'UNSS (union nationale du sport scolaire, chargée d'organiser les rencontres entre les associations sportives des collèges et lycées), dont 40% de filles, le sport scolaire est implanté dans tous les établissements et notamment dans les zones difficiles et dans les zones rurales, il est un véritable atout pour les élèves. Lieu d'apprentissage et de perfectionnement, lieu d'engagement (il repose sur le volontariat), lieu d'apprentissage du vivre ensemble, de la découverte des autres (grâce aux rencontres entre les établissements), lieu de dépassement de soi (compétitions adaptées et variées), lieu de prise de responsabilité (formation originale de plus de 50 000 jeunes officiels chaque année), ...c'est à la fois un prolongement de l'EPS obligatoire, une ouverture vers le sport, une contribution majeure à l'innovation sportive et éducative ! Voie originale du système éducatif français il repose sur l'engagement des enseignants d'EPS grâce aux 3 heures forfaitaires incluses dans leur service hebdomadaire. Celles-ci doivent être confortées.

Or, en inscrivant ces 3 heures dans le décret relatif au service des enseignants d'EPS, le ministre semble reconnaître cette situation, mais en ne reprenant pas la notion de forfait et en conditionnant l'attribution des 3 heures à une appréciation subjective de la réalité du fonctionnement de l'association sportive, il rend ces moyens d'animation « optionnels » et en période de « disette budgétaire », très convoités et donc largement aléatoires. La suppression même partielle de ces moyens d'animation entraînerait, à l'image d'un château de cartes dont on retire une carte de base, la mise en difficulté de l'UNSS, et à terme la remise en cause du sport scolaire. Aussi considérons-nous le forfait de 3h d'animation sportive comme indissociable des missions et du service de tous les enseignants d'EPS et indispensable au maintien et au développement d'un véritable service public au Sport Scolaire.

- Enfin, on ouvrirait largement la possibilité d'être affecté sur deux voire trois établissements différents, tout en limitant les conditions ouvrant droit à des allègements de service.

L'ensemble de ces éléments montre, s'il en était besoin, que toute mesure d'ordre statutaire est intimement liée à l'efficacité de notre métier et à l'intérêt général. Notre demande est pilotée par la recherche d'une offre éducative de qualité.

Aussi nous vous demandons de nous soutenir et d'intervenir auprès du gouvernement pour qu'il retire ce projet de décret et qu'il entende nos propositions.

Nous ne manquerons pas de faire part de votre réponse à nos collègues, aux parents, et au mouvement sportif (pratiquants, dirigeants) que nous avons également informés et sollicités.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération.

Marc BOULOGNE,
Secrétaire Académique du SNEP-FSU